



**Maintien et  
actualisation des  
compétences des  
agents de prévention et  
de sécurité**



**Public Visé :**

Agent de Prévention  
et de Sécurité  
Titulaire de la Carte  
Professionnelle.

**Prérequis :**

Être titulaire de la  
carte professionnelle  
en cours de validité,  
ou dans le cas  
contraire obtenir une  
autorisation d'entrée  
en formation délivré  
par le CNAPS.

**Durée :**

35 heures.

**Date : A définir**

**Lieu :** Notre centre  
de formation

**Nbre de stagiaires :**

12 personnes  
maximum.

**Qualité du  
formateur :**

Formateur titulaire  
d'une attestation de  
formation en  
pédagogie, et des  
attestations de  
formation de  
formateur des  
modules :  
Sensibilisation aux

*Programme de Formation*

**INTITULÉ :**

MAC-APS

**OBJECTIFS :**

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle.

**CONTENU :**

**1ère partie : Gestes élémentaires de premiers secours : 3 heures**

- Intervenir face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

**2ème partie : Module juridique : 1 heures**

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

**3ème partie : Module gestion des conflits : 4 heures**

- Analyser les comportements conflictuels.
- Résoudre un conflit
- Gérer une situation conflictuelle
- Pratique : Mise en situation pratique

**4ème partie : Module stratégique : 3 heures**

- Les outils de transmission
- Transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

**5ème partie : Module prévention des risques d'incendie : 4 heures**

- Initiation au risque incendie
- Pratique : Mise en situation pratique

menaces terroristes, Gestion des situations conflictuelles dégradées, Gestion des conflits, Filtrage et palpation de sécurité. Formateur SST certifié par l'INRS.

**6ème partie : Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 3 heures**

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale
- Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS
- Pratique : Mise en situation pratique

**7ème partie : Module sensibilisation aux Risques terroristes : 3 heures**

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger les autres
- Pratique : Mise en situation pratique
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

**8ème partie : Module professionnel : 1 heure**

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

**9ème partie : Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 4 heures**

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages
- Pratique : Mise en situation pratique

**10ième partie : Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 1 heure**

- Systèmes de télésurveillance et de vidéo protection
- Pratique : Mise en situation pratique

**11ième partie : Module gestion des risques : 3 heures**

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Pratique : Mise en situation pratique
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

**12ème partie : Module événementiel spécifique : 1 heure**

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

### **13ème partie : Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 3 heures**

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes
- Pratique : Mise en situation pratique

### **14ème partie : Module industriel spécifique : 1 heure**

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel.

#### **Moyens pédagogiques :**

Cours théoriques avec méthodes heuristiques, démonstratives et applicatives. Cas pratiques et mises en situation.

Apprentissage individuel à la manipulation du SSI et à la manipulation des extincteurs  
Supports PowerPoint + vidéos d'intervention.

Remise des supports de cours : livret Ediser « Recyclage CQP APS » référence 29134

**Prix :** Selon Devis

## **PEDAGOGIE**

### **SUIVI- EVALUATION :**

QRC

### **VALIDATION :**

Carte Professionnelle APS valide 5 ans lui sera délivré par le CNAPS

### **Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):**

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduites et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.



### **Modalités d'accès et contact :**

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jour ouvré après une prise de contact par :
- **Email :** nafissatou.sissoko@abricity.com
- **Téléphone :** 01 40 26 77 77
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.

Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retourné.